

COMITE TECHNIQUE DU PROJET DE TERRITOIRE MIDOUR 28/05/2018

COMPTE RENDU

OBJET : Travail sur l'analyse multicritère des actions du Projet de Territoire du Midour

ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL :

- les enjeux et les objectifs de l'analyse
- les actions à analyser
- les hypothèses de bases
- les indicateurs / critères de jugement

1. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DE L'ANALYSE

Marion Alvarez a proposé à chacun de s'exprimer sur ses attentes vis-à-vis de cette étude :

- Gwenaëlle Bousquet (DREAL Occitanie) : cibler les actions qui nécessitent d'en définir la faisabilité et les impacts ainsi que les délais de mise en œuvre et d'atteinte des objectifs pour ensuite les prioriser.
- François Joncour (AEAG) : il faut bien préciser que ce n'est pas pour choisir entre une action ou une autre, il y a bien une pluralité de solutions dans le projet de territoire Midour, il faut donc être très précis sur ce que le bureau d'étude doit expertiser. C'est aussi la dernière opportunité pour répondre aux demandes de l'instruction ministérielle : « le projet fournira une justification économique de l'investissement collectif en faveur de la retenue et des bénéficiaires. Le contenu de cette analyse économique est adapté à l'importance du projet. Elle contient à minima une analyse coûts/bénéfices du projet et une analyse économique des systèmes de production concernés par le projet ». Donc, pour les actions de création à analyser, il serait intéressant de prendre en compte ces demandes dans le cadre de l'étude.
- Marie-Laure Pons (IA) : c'est une analyse coûts-bénéfices au sens large. Il ne faudra pas déconnecter l'analyse de la position des acteurs et du portage des actions. On pourrait aussi en sortie de l'analyse pondérer les résultats. Attention à bien prendre en compte la qualité de l'eau.
- Agnès Dannequin (DDTM 40) : attention à bien prendre en compte la qualité de l'eau. Analyse des coûts et des bénéfices au sens large des actions.
- Guillaume Poincheval (DDT32) : après discussion avec le directeur de la DDT32, Philippe Blachère, plusieurs intérêts à l'étude :
 - donner des éléments factuels, de repère, aux acteurs ;
 - cette étude nécessite des pré-requis en particulier sur les actions de :
 - création d'équipement : travailler sur l'ensemble des projets historiques de réservoirs de l'IA en regardant aussi le périmètre d'influence de chaque projet, ce sont des éléments à mettre à disposition du bureau d'étude et des acteurs ;
 - pour les stations d'épuration : se demander quels sont les points concrets sur lesquelles on peut intervenir via le PT, quels types de projet sont possibles, quel sera le périmètre d'influence ;
 - pour les retenues sans usages : produire en pré-requis les volumes disponibles, ce que représente la mise en débit réservé, la zone d'influence, etc. ;
 - pour les couverts végétaux.
 - expliciter les limites et les hypothèses de travail.
- André Etchlecou (garant) : attention on demande beaucoup trop au bureau d'étude sur un temps trop court. Les bureaux d'étude n'ont pas forcément la connaissance du territoire et des actions. Ce qui est important à prendre en compte : la qualité de l'eau et les actions qui paraissent indissociables (par exemple, les couverts végétaux et les systèmes hydro-économiques). Le terme « analyse multicritère » n'est pas forcément

le bon car ce qu'on attend dans le cadre de l'étude ne correspond pas stricto sensu à la définition de l'analyse multicritère.

- Alban Senegas (Irrigadour) : ok avec l'analyse de François Joncour, l'intérêt du bureau d'étude est sur les actions où nous n'avons pas beaucoup de données.
- Christian Ducos (CD40) : rien à rajouter.

2. LES ACTIONS A ANALYSER

Les actions proposées étaient les suivantes :

- Gestion de l'assainissement :
 - Substitution de pompages en rivière par recyclage des eaux de STEP
 - Création de milieux humides à vocation épuratoire
- Pratiques agricoles :
 - Développement des couverts végétaux et du non travail du sol
 - Développement des systèmes hydro-économiques
- Gestion des retenues de stockage d'eau actuelles :
 - Valoriser les retenues sans usages
 - Elaborer et mettre en œuvre des plans d'actions pour prévenir l'érosion en amont des plans d'eau et limiter la pollution de ces plans d'eau
- Créations d'ouvrage de stockage d'eau :
 - Création de réservoirs soutien étiage
 - Création de retenues déconnectées
- Milieux : Régénération de haies et de ripisylves
- Collectivités : Mise en place de plans d'actions de gestion de l'eau/des paysages à l'échelle des collectivités
- Filières agricoles au sens large : Développement de filières durables

L'avis et les propositions du COTECH sur ces actions sont les suivants :

- Gestion de l'assainissement :

Il est proposé de réaliser une analyse multicritère au sens strict sur cette thématique en comparant l'action de réutilisation des eaux usées à l'amélioration des performances de traitements des STEPs (par exemple, traitement de l'azote, du phosphore...) via une analyse coûts bénéfices large.

Les données de bases dont nous disposons sont :

- les études de la chambre d'agriculture 40 sur la réutilisation des eaux usées
- les travaux des STEPs qui ont été effectués sur les performances de traitement

Il faudra cibler en particulier le débit avant / après et les impacts sur la qualité de l'eau (caractéristiques du rejet).

Il est proposé de simuler ces scénarios sur 4 STEPs du bassin : Mt de Marsan, Nogaro, Panjas et Aignan.

Guillaume Poincheval fait le point avec la SATESE sur les données disponibles.

Alban Senegas propose de classer les STEPs selon deux modalités :

1/ "Réglementaire", avec les STEPs devant réaliser des travaux de mise en conformité des rejets de leurs eaux usées : Coût de la mise en conformité / Coût de la réutilisation de l'eau via des bassins de stockage et réutilisation de l'eau potable. Une comparaison est alors à établir (chiffrage économique / avantages/inconvénients de chaque solution)
2/ Lorsque les normes sont respectées : "Amélioration des aspects qualitatifs et qualité des cours d'eau via un transfert des prélèvements en cours d'eau", avec un transfert des prélèvements des cours d'eau vers des prélèvements sur des bassins de stockage des eaux usées.

- Pratiques agricoles :

OK pour les deux actions.

Les données qui seraient disponibles sont les suivantes :

- Couverts végétaux : Agr'eau et coopératives/CA
- Systèmes hydro-économiques : se baser sur l'appel à projet Midou

- Gestion des retenues de stockage d'eau actuelles :

- Valoriser les retenues sans usages : les DDTs ont les données. Guillaume Poincheval a déjà réalisé un travail de sectorisation sur des sous-bassin versants qui auraient des volumes de stockage intéressants (la Riberette, le Midour en amont de Sorbets, le Midour en amont de Laujuzan).
Suite au dernier atelier de concertation, il apparaissait plus intéressant de se servir de ces retenues sans usages comme ouvrages de réalimentation du cours d'eau (il serait trop coûteux de se servir des retenues pour l'irrigation car cela demanderait la mise en place de pompes, de réseaux...).
- Il serait également intéressant de traiter la question de la mise en conformité (débit réservé) de toutes les retenues, donc pas que sans usages, afin d'évaluer le gain de débit que cela représenterait.
Attention chaque réserve est unique et demandera dans la mise en œuvre de l'action d'être traitée plus précisément.
- Il est proposé de ne pas garder dans l'étude l'action sur les plans d'actions pour prévenir en amont des plans d'eau. Par contre, les actions d'aménagement du territoire pour lutter contre l'érosion se retrouvent dans les actions de développement des couverts végétaux et de régénération des haies et ripisylves. Il pourrait donc être intéressant de faire un zoom sur la problématique dans le traitement de ces deux actions dans le cadre de l'étude.
- Il est proposé de traiter les actions d'optimisation de la gestion des réservoirs actuels (compteurs communicants, système de SMS, doubles valeurs consignes, valorisation commission Midour Douze).
Les données disponibles sont à recueillir auprès de la CACG.
Attention, les retenues du Ludon devraient également être traitées, et pas uniquement les réservoirs de l'IA.

- Créations d'ouvrage de stockage d'eau :

OK pour les deux actions.

Pour les réservoirs de soutien d'étiage, plusieurs niveaux de données sont disponibles. Sur le projet de Montdebat, les données sont très complètes car plusieurs études ont déjà été menées dont une étude d'impact. Par contre, les autres projets de l'IA n'ont pas été étudiés aussi finement. Il faudra donc être au clair sur les limites des données de bases et donc de l'analyse.

Pour les retenues déconnectées, il ne faut pas être trop généraliste. On pourrait se baser sur les connaissances de Vivadour et de la CA 32 sur le sujet. Il faudrait également analyser le cas du bassin créé pour la réutilisation des eaux de géothermie de Mazerolles. En effet, plusieurs réalités existent derrière le terme « déconnecté » (retenues en fond de vallée, retenues sur terres agricoles en plaine, remplissage gravitaire, par remplissage hivernale, etc).

Par ailleurs, il faudra prendre en compte les demandes de l'instruction ministérielle et réaliser une analyse coûts/bénéfices et une analyse économique des systèmes de production concernés pour chaque cas.

- Milieux :

OK pour l'action. Les données disponibles seraient celles d'Agr'eau, Arbres et Paysages 32 et du Syndicat du bassin versant de l'Arros (valorisation).

- Collectivités :

Il est très intéressant d'étudier une action concernant les collectivités. Cependant, le fait est que l'action proposée est très vague et qu'il semble difficile de l'analyser.

Par ailleurs, les actions d'aménagement du territoire concernent les collectivités. Il pourrait donc être intéressant de faire le lien avec les actions de développement des couverts végétaux et de régénération des haies et ripisylves et de faire un zoom la mise en pratique pour les collectivités dans le traitement de ces deux actions dans le cadre de l'étude.

Des idées de mesures concrètes dans le cadre de plans d'action de gestion de l'eau et du paysage ont été évoquées : viser les créations d'espace en proposant des plantes vivaces, du paillage, etc. Ces idées pourront être traitées par ailleurs, sans être analysées dans le cadre de l'étude.

- Filières durables :

Le COTECH n'a pas d'avis unanime sur l'analyse de cette action dans le cadre de l'étude.

Mais, il apparaît très difficile de la traiter dans le même cadre que les autres car il n'existe pas à l'heure actuelle de projet de filière concret.

Il est donc proposé de réaliser un état de lieux sur les initiatives existantes pour que cela contribue ensuite à l'émergence de projet(s).

3.DISCUSSIONS SUR LA PLUS-VALUE QU'APPORTERAIT UN BUREAU D'ETUDE

Les membres du COTECH s'interrogent sur la plus-value réelle de missionner un bureau d'étude.

Un travail important sera de toute manière à apporter pour fournir et centraliser les données de bases. Par ailleurs, la connaissance du territoire et de la potentialité du territoire vis-à-vis des actions est aussi du ressort des acteurs. D'autant que la période de prestation est très courte (3 mois) et qu'il semble difficile qu'un bureau d'étude puisse réaliser l'étude en ce temps imparti.

Enfin, les thématiques à aborder sont diverses et il semble compliquer de trouver un bureau d'étude compétent sur chacune.

Si cette étude se fait en « interne » (cotech + acteurs), cela demandera un fort engagement de chacun et impliquera de nombreuses réunions tout au long de l'étude. Il sera donc nécessaire de se caler très précisément sur le rôle de chacun et les échéances à tenir.

Il a aussi été évoqué une alternative : missionner un bureau d'étude ou autre structure en tant qu'aide à maîtrise d'ouvrage sur la méthodologie notamment.

Il a été décidé de réfléchir sur les avantages et les contraintes sur le fait de missionner un bureau d'étude et sur le fait de réaliser l'étude en interne.

Par ailleurs, le groupe de travail du 31 mai 2018 permettra d'apporter des réponses selon les avis des acteurs sur la question.

L'Institution Adour produit une note sur les avantages et les inconvénients de chacun des cas et sur la proposition d'une alternative.

L'institution Adour a rencontré la région Nouvelle Aquitaine le 30 mai afin de discuter des financements que pourrait apporter la région sur les actions du PT Midour (Nicolas Ilbert, Conseiller Technique du Président - Marie-Laure Lagarde, de la Direction Agriculture - Karine Lambert, Directrice de l'Environnement).

Ils sont favorables à l'idée mais demandent à avoir une vision globale du coût des actions et voudraient qu'une analyse coûts-bénéfices soit réalisée afin d'identifier notamment les actions qui ne seraient pas forcément déjà finançables via les programmes actuels mais qui seraient intéressantes en termes de bénéfices apportés. Cela doit servir à orienter les financements des politiques publiques.

Il a notamment été souligné que les résultats d'Acclimaterra prônaient un changement de paradigme complet (pour l'ensemble de la société) et que ça ne suffirait pas de travailler simplement sur des économies d'eau.

Pour information, Alain Rousset a dit à un territoire des Deux-Sèvres sur lequel il y a un projet de territoire que la région serait présente si le territoire devenait un espace test sur des nouvelles pratiques (agricoles et autres). La région pourrait donc être intéressée s'il en est de même sur le Midour.



INSTITUTION ADOUR

Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Feuille de présence

Date et lieu de la réunion :
28 mai 2018 - 13h30 à Mt de Marsan
Objet de la réunion :
Comité technique - AMC

PROJET DE
TERRITOIRE DU **Midour**

Nom - Prénom	Organisme	Signature
ALVAREZ Marion	Institution Adour	
DANNEQUIN Agnès	DDT7140.	
PONS Marie-Laure	JA.	
JONCOUR François	Agence de l'eau	
BOUSQUET Guénaëlle	BREAL o.c., délég. bassin	
SENECAS ALBAN	IRPAI GADOUR	
Etchebecou Aubric	Amant	
POINCHÉVAL G.	DDT 32	
DU COS Emmanuelle	EDLW	